

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE
RESUME NON-TECHNIQUE ETUDE D'IMPACT**



**SNC SH FOUCHERES
ZONE D'ACTIVITE - LIEU-DIT DU RAIAGE DU COGNOT
89150 FOUCHERES**

Affaire n° 2021/09/057

Révision	Date	Rédacteur	Validateur
0	05/10/2023	Clarisse MICHELIN  Hélène THOMAS 	J. LHERMITTE

PREAMBULE

Au regard des caractéristiques du projet et du tableau de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique au titre des rubriques 1 « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » et 39 « Travaux, constructions et opérations d'aménagement ».

Les objectifs de l'étude d'impact sont :

- ❖ de susciter la prise de conscience du concepteur sur l'adéquation ou non de l'installation projetée par rapport au site retenu,
- ❖ de donner aux autorités administratives les éléments propres à se forger une opinion sur le projet et de leur fournir des moyens de contrôle au vu de la réglementation applicable, de permettre d'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement.

L'étude d'impact analyse les interactions entre l'environnement dans lequel s'implante le projet et le projet lui-même. Sont étudiées les effets directs et indirects, temporaires et permanents. Pour les interactions susceptibles de présenter des nuisances, l'étude d'impact expose les mesures prises par l'exploitant pour minimiser ces nuisances.

L'étude d'impact décrit les effets du projet en fonctionnement normal.



SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DU PROJET	4
1.1. LOCALISATION.....	4
1.1.1. <i>Coordonnées géographiques</i>	4
1.1.2. <i>Situation cadastrale</i>	4
1.1.3. <i>Environnement immédiat</i>	5
1.2. CARACTERISTIQUES DU PROJET	6
1.3. PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	7
1.4. BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX	7
1.5. DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PHASE OPERATIONNELLE	7
1.6. ESTIMATION DES TYPES ET DES QUANTITES DE RESIDUS ET D'EMISSIONS ATTENDUS	7
2. SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT, ADDITION ET INTERRELATION DES EFFETS.....	9
3. SITUATION VIS-A-VIS DE L'ARTICLE R. 515-58 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	13
4. CLASSEMENT AU REGARD DE LA NOMENCLATURE VISEE A L'ARTICLE L.214-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (LOI SUR L'EAU).....	13



1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1. LOCALISATION

Le site est localisé au sein d'une zone d'activité, sur la commune de FOUCHERES dans l'Yonne (89).

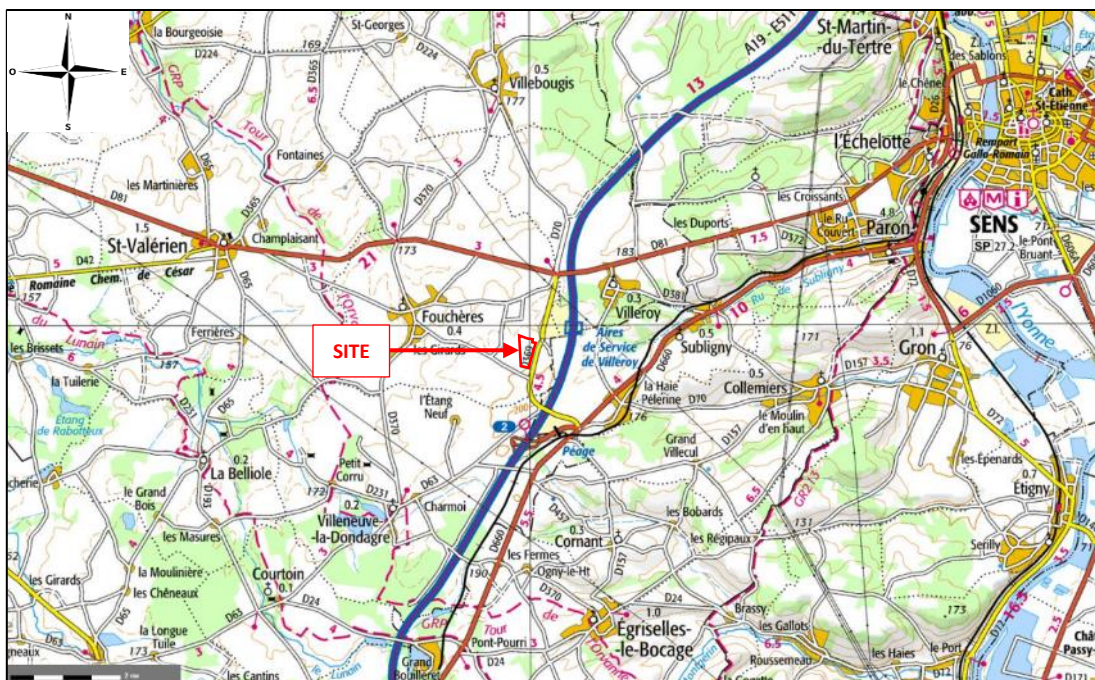


Figure 1 : Localisation du site

1.1.1. COORDONNEES GEOGRAPHIQUES

Les coordonnées Lambert 93 étendu du site sont les suivantes :

- ❖ X : 712 399 m
- ❖ Y : 6 784 673 m

1.1.2. SITUATION CADASTRALE

Le site est implanté pour partie sur la parcelle n° 54, section YT, (créée par division de la parcelle d'origine YT 44) de la commune de FOUCHERES.

A titre d'information, la surface totale de la parcelle d'origine, n° 44 section YT, était de 122 121 m², tandis que celle de la parcelle n°54 est de 104 769 m².

Deux divisions parcellaires ultérieures sont aussi prévues, l'une de 1 145 m² au niveau de l'angle Nord-Est (déchèterie) et, l'autre de 932 m², au niveau de la limite Ouest (bande de retrait de 4 m) ; ce qui ramènera le terrain de la société STONEHEDGE à 102 692 m².

Le projet sera donc établi sur un site de 102 692 m².



1.1.3. ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

Comme le présente la vue aérienne ci-dessous, les abords immédiats de la zone d'étude sont constitués par :

- ❖ Au Nord : la déchèterie de FOUCHERES, un chemin rural, des terrains agricoles puis des habitations ;
- ❖ A l'Est : la départementale D369 puis la zone logistique occupée essentiellement par RENAULT VILLEROY ;
- ❖ Au Sud : un terrain en construction qui accueillera la société PEBIX, un chemin rural et des terrains agricoles ;
- ❖ A l'Ouest : un chemin rural et des terrains agricoles.

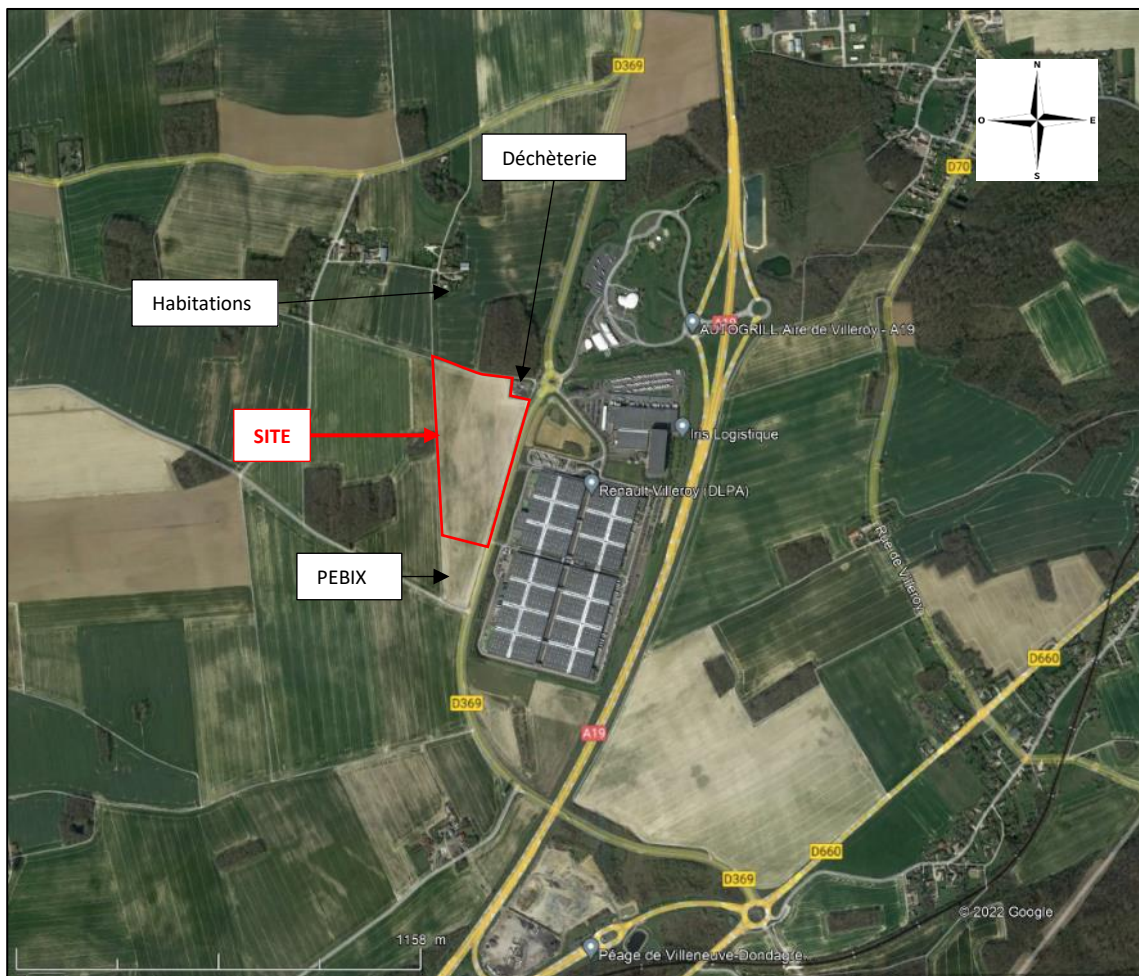


Figure 2 : Vue aérienne de la zone d'étude et de son environnement



1.2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le terrain actuel devant accueillir le projet, d'une surface de 102 692 m², n'est pas construit. Aucune démolition ne sera donc nécessaire. Au droit du bâtiment, l'adaptation du terrain au projet nécessitera des mouvements de terre jusqu'à environ 3,0 m en remblais et 1,9 m en déblais (source : Rapport Geotechnique – Mission G2 AVP du 22/06/2022).

L'entrepôt logistique sera composé d'un bâtiment représentant au total 10 cellules de stockage de tailles variées. Le détail des surfaces du projet est présenté ci-dessous :

CONSTRUCTIONS	DESTINATION	EMPRISE AU SOL	SURFACES SDP
BUREAUX	Bureaux A (R+2)	259,0 m ²	750,0 m ²
	Bureaux B (R+2)	259,0 m ²	750,0 m ²
	Total Bureaux	518,0 m²	1 500,0 m²
BÂTIMENT INDUSTRIEL	Surface Bât. LOGISTIQUE	51 102,0 m ²	50 862,0 m ²
	Surface LOCALUX TECHNIQUES	218,0 m ²	220,0 m ²
	Surface LOCALUX de CHARGE	1 393,0 m ²	1 344,0 m ²
	Total Activité	52 713,0 m²	52 426,0 m²
BÂTIMENTS ANNEXES	POSTE de GARDE (avec Auvent)	112,0 m ²	16,0 m ²
	GATEHOUSE	sous auvent P.G.	26,0 m ²
	LOCAL DECHETS	54,5 m ²	41,5 m ²
	ABRIS CYCLES	61,5 m ²	
	Total Locaux Annexes	228,0 m²	83,5 m²
TOTAL CONSTRUCTIONS		53 459,0 m²	54 009,5 m²

AMENAGEMENTS	DESTINATION	EMPRISE AU SOL	NOMBRE
PLACES P.L.	PARKINGS PL		9
	PLACES d'ATTENTE PL		10
			19
PLACES V.L.	PARKINGS VL Entrepôt		255
	PARKINGS VL Bureaux	600,0 m ²	24
	PARKINGS VL Poste de Garde	10,0 m ²	1
		610,0 m ²	280
AMENAGEMENT EXTERIEURS	ESPACES VERTS	14 200,0 m ²	
	VOIRIES et ZONES de MANŒUVRE	33 533,0 m ²	
	BASSIN de RETENTION	1 500,0 m ²	
TOTAL AMENAGEMENTS / PLACES		49 233,0 m²	299

Tableau 1 : Détail des surfaces (Extrait du PC : 1201 - PC 100 Tableaux des surfaces)

L'entrepôt présentera une hauteur au faîtage de 13,85 m, l'acrotère atteignant 14,40 m.

Le projet comprendra également des locaux techniques et sociaux tels que :

- ❖ Chaufferie ;
- ❖ Locaux de charge ;
- ❖ Local TGBT ;
- ❖ Local sprinkler ;
- ❖ Bureaux.

Les dispositions constructives des bâtiments respecteront les prescriptions générales de l'Arrêté du 11 Avril 2017.



Le projet comprendra également tous les travaux de VRD à savoir la réalisation :

- ❖ Les voies de circulation VL et PL ;
- ❖ Les quais ;
- ❖ Les aires de stationnement VL et PL
- ❖ Les réseaux divers.

Par ailleurs, des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture des cellules n'accueillant pas de « Produits dangereux ».

1.3. PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La structure du bâtiment sera conçue pour pouvoir mettre en place des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'entrepôt (à l'exception de la toiture des cellules « Liquides inflammables » et « aérosols »).

L'installation de ces panneaux sera réalisée conformément aux prescriptions de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

La présence des panneaux sera notamment prise en compte dans le cadre de l'analyse du risque foudre.

Il sera notamment prévu un dispositif de coupure type arrêt coup de poing permettant l'arrêt de leur fonctionnement afin de faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours en cas d'incendie.

1.4. BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX

Le site disposera d'un ensemble de deux blocs bureaux et locaux sociaux en R+2. Ils seront situés en façade Est (entre cellule 2-3 et 6-7). Des bureaux de quai pourront également être présents dans certaines cellules, et seront utilisés par le service exploitation.

1.5. DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PHASE OPERATIONNELLE

L'activité logistique se caractérise par 4 grandes phases :

- ❖ La réception des marchandises,
- ❖ Le stockage,
- ❖ La préparation des commandes et le chargement des marchandises,
- ❖ Les expéditions et livraisons.

D'autres activités gravitent autour comme le service client ou la gestion des déchets par exemple.

La demande et l'utilisation d'énergie, la nature et les quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés pour ces opérations sont détaillées dans la suite de l'étude d'impact.

1.6. ESTIMATION DES TYPES ET DES QUANTITES DE RESIDUS ET D'EMISSIONS ATTENDUS

L'estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, le bruit, la vibration, la lumière, la chaleur, la radiation, et des types et des quantités de déchets produits durant les phases de construction et de fonctionnement est détaillée dans la suite de l'étude d'impact.

Le plan suivant permet de visualiser ces différentes installations :



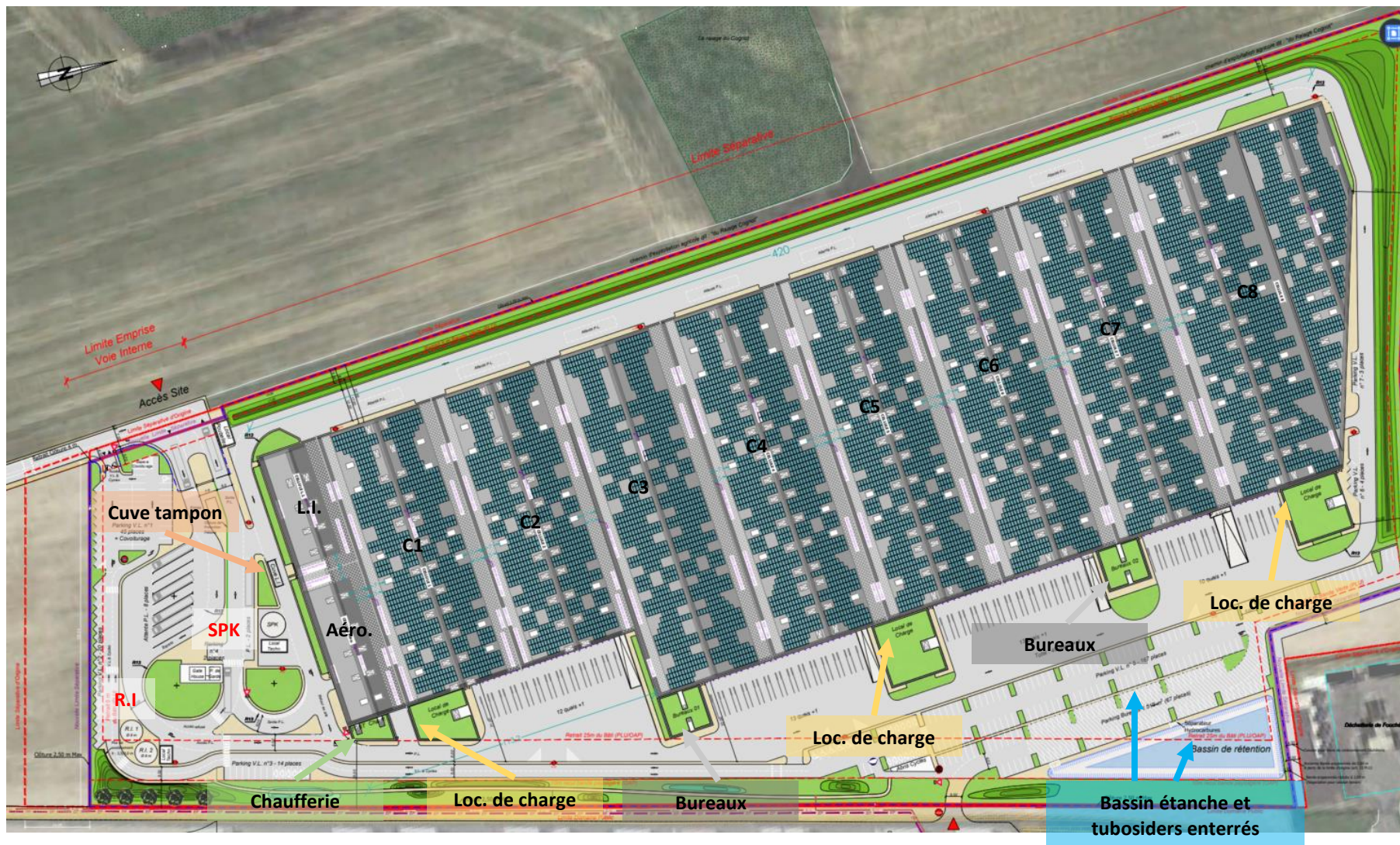


Figure 3 : Plan de masse du projet (Extrait de la pièce 1201 - PC 02A ind.5 - Plan Masse)



2. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT, ADDITION ET INTERRELATION DES EFFETS

Un projet peut présenter deux types d'impact :

- ❖ Des impacts directs (notés D dans le tableau) : ils se définissent par une interaction directe avec une activité, un usage, un habitat naturel, une espèce végétale ou animale... dont les conséquences peuvent être négatives ou positives.

Exemples :

- ❖ Modification du contexte hydrologique local → impact négatif direct
- ❖ Remplacement des rejets de combustion d'une chaudière fioul domestique par une chaudière au gaz naturel → impact direct positif
- ❖ Des impacts indirects (notés I dans le tableau) : ils se définissent comme les conséquences secondaires liées aux impacts directs du projet et peuvent également se révéler négatifs ou positifs.

Exemples :

- ❖ Dynamisation du contexte socio-économique local → impact indirect positif
- ❖ Disparition d'une espèce patrimoniale liée à la destruction de ses habitats → impact indirect négatif

Qu'ils soient directs ou indirects, des impacts peuvent intervenir successivement ou simultanément.

A cela s'ajoute le fait qu'un impact peut se révéler temporaire ou permanent :

- ❖ L'impact est temporaire ((noté T dans le tableau) lorsque ses effets ne se font ressentir que durant une période donnée (la phase chantier par exemple) ;
- ❖ L'impact est pérenne (notés P dans le tableau) dès lors qu'il persiste dans le temps et peut demeurer immuable.

La durée d'expression d'un impact n'est en rien liée à son intensité : des impacts temporaires peuvent être tout aussi importants que des impacts pérennes.

Enfin, un impact peut survenir à différents pas de temps : à court terme (chantier), à moyen terme (exploitation) ou à long terme (après démantèlement et remise en état du site).

Le tableau de la page suivante synthétise les différents éléments présentés dans le présent chapitre pour chacun des thèmes abordés. Les enjeux du site sont cotés selon l'échelle suivante :



Les impacts avant/après mesures sont cotés selon l'échelle suivante :



Les mesures sont précisées selon la séquence **Eviter**, **Réduire** et **Compenser**.

Thème	Caractéristiques	Niveau d'enjeu	Descriptif du projet	Impacts				Mesures ERC	Impact résiduel			
				D	I	T	P		D	I	T	P
Environnement humain	Urbanisme	Zone 2AU du PLUI du SIVOM du Gâtinais : terrains non urbanisés ou en cours d'urbanisation. Elle a vocation à accueillir des futures installations industrielles, artisanales, commerciales ainsi que les constructions et installations liées à l'autoroute A19 sous réserve de la réalisation des équipements nécessaires par l'aménageur, le constructeur ou éventuellement par la commune Cette zone est incluse dans la ZA de FOUCHERES.	Construction d'un entrepôt logistique Permet de répondre aux objectifs de développement économique affichés	x			x	Projet entièrement compatible avec le règlement d'urbanisme actuel Sans objet	x			x
	Contexte économique	Terrain agricole Taux de chômage supérieur à la moyenne nationale	Création d'emploi en phase travaux et d'exploitation Destruction de terre agricoles	x		x	x	Sans objet	x		x	x
	Infrastructures de transport	Faiblesse des transports en commun Proximité de l'autoroute A19 et de l'échangeur n°2 (création d'une déviation pour fluidifier le trafic). Accès au site prévu dans le cadre du projet PEBIX	Intensification du trafic VL et PL en phase travaux et d'exploitation	x		x	x	E : choix d'un site bien desservi et permettant de ne pas amener de transport PL au niveau des voiries locales et des agglomérations R : aménagement interne au site permettant d'absorber le stationnement des VL et PL du site	x		x	x
	Paysage	Terrains agricoles. Implantation du projet dans une zone à vocation d'activité industrielle. Présence d'habitations à 200 m au Nord.	Chantier de construction de grande ampleur Création d'un bâtiment de 14,40 m de haut (acrotère) et des espaces attenants	x		x	x	E : Choix de l'implantation du site au sein de la zone d'activité de FOUCHERES dédiée à l'activité industrielle dans le prolongement de la ZA de Villeroy. R : Chantier propre (charte chantier vert) Prise en compte des prescriptions architecturales, intégration paysagères des façades (végétalisation de toitures) Travail des espaces verts, établissement de merlons paysagers Entretien et nettoyage du site	x		x	x
	Patrimoine culturel et historique	Projet soumis à une prescription de diagnostic archéologique (présence au droit d'un site archéologique recensé).	Réalisation de terrassement Réalisation de bassins de gestion des eaux du site	x		x		E : Diagnostic préalable Respect des prescriptions applicable	x		x	
Milieu naturel	Patrimoine naturel	Aucune zone à enjeu dans la zone d'étude	Artificialisation d'un site					Sans objet				
	Trame verte et bleue	Le site ne correspond à aucun corridor écologique	Artificialisation d'un site					Sans objet				
	Zones humides	Aucune zone humide d'un point de vue pédologique. Premières observations de terrain concernant la flore ne révèlent aucune flore ou habitat typique des zones humides.	Artificialisation d'un site					Sans objet				
	Faune/flore et Habitats	Zone agricole Enjeux faible habitat et flore Recensement de 3 espèces patrimoniales	Artificialisation d'un site	x		x	x	E : Implantation dans une zone à vocation industrielle Phase chantier, calendrier de adapté en fonction des période de nidification, accompagnement par un écologue	x		x	x

Thème	Caractéristiques	Niveau d'enjeu	Descriptif du projet	Impacts				Mesures ERC	Impact résiduel			
				D	I	T	P		D	I	T	P
								Interventions sur les espèces végétalisées adaptées aux cycles de vie de la faune et de la flore R : Végétaux plantés, refuges ponctuels pour la faune implantés pour attirer des espèces cibles conformément aux recommandations de l'écologue Absence de pesticide pour l'entretien Bureaux et locaux techniques végétalisés Absence de grandes surfaces vitrées et surfaces réfléchissantes, la mise en place d'éclairage extérieur raisonné, orienté vers le bas, de faible température de couleur et ajusté au plus près des horaires de fonctionnement du site.				
Sols et sous-sols	Sous-sol est peu perméable : Argile limoneuse marron. Aucune problématique de pollution des sols Pas de cavités souterraines au niveau du site		Terrassements Stockage de produits dangereux Présence de véhicules en phase travaux et d'exploitation	x	x	x	x	R : mise en place de rétention permettant d'éviter les risques d'écoulement accidentel Entretien des véhicules selon la réglementation en vigueur Prétraitement des eaux de voiries Envoi des eaux usées vers le réseau de la ZA et la station d'épuration FOUCHERES-ZI-RENAULT-SENOBLE	x	x	x	x
Eaux	Souterraines Nappes de la Craie et Albien néocomien captif : bon état Nombreux captages pour l'arrosage Hors de périmètre de captage AEP. Dans des aires d'alimentation en eau potable. Zone non sensible aux remontées de nappes		Terrassements Stockage de produits dangereux Présence de véhicules en phase travaux et d'exploitation	x	x	x	x	R : mise en place de rétention permettant d'éviter les risques d'écoulement accidentel Entretien des véhicules selon la réglementation en vigueur Prétraitement des eaux de voiries Envoi des eaux usées vers le réseau de la ZA et la station d'épuration FOUCHERES-ZI-RENAULT-SENOBLE	x	x	x	x
	Surfaces Pas de cours d'eau à proximité d'un cours d'eau. Aucun enjeu vis-à-vis des eaux superficielles et des usages qui pourraient y être associés.		Aucun rejet dans les eaux superficielles					Sans objet				
Air et odeurs	La qualité de l'air au niveau de la zone d'étude est plutôt bonne. Peu de riverains Pas de personnes sensibles à proximité du site Pas d'établissement susceptible de générer des odeurs notables dans le voisinage.		Trafic routier et notamment PL Chaudières gaz	x			x	E : Choix de l'implantation du site à proximité des grands axes de circulation ce qui évite aux camions de s'approcher des agglomérations R : Entretien des véhicules et des installations techniques Contrôle périodique de la qualité des rejets	x			x
Utilisation rationnelle de l'énergie	L'utilisation rationnelle des énergies est une problématique à prendre en compte à l'échelle de chaque projet pour une gestion durable des ressources		Activité peu consommatrice de ressource : pas d'eau de process, chauffage des bureaux uniquement et mise hors gel des cellules	x			x	R : Engagement du projet dans une démarche BREEAM Mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture Suivi des consommations.	x			x

Thème	Caractéristiques	Niveau d'enjeu	Descriptif du projet	Impacts				Mesures ERC	Impact résiduel			
				D	I	T	P		D	I	T	P
Climat	Le réchauffement climatique est une problématique à prendre en compte à l'échelle de chaque projet				X		X	R : Engagement du projet dans une démarche BREEAM Toutes les mesures prises pour réduire les émissions atmosphériques				
Bruit et vibrations	Peu de riverains Un hameau à 200 m au Nord du site Pas de personnes sensibles à proximité du site		Trafic routier essentiellement	X		X	X	E : Choix de l'implantation du site au sein du pôle ZA à proximité de l'A19 ce qui évite aux camions de s'approcher des agglomérations R : entretien des véhicules et des installations techniques	X		X	X
Déchets	Peu de riverains Pas de personnes sensibles à proximité du site		Activité logistique génératrice d'emballages, de déchets liés à l'activité bureautique, batterie de transpalettes usagées, déchets issus de l'entretien des ouvrages de gestion des eaux et notamment des séparateurs d'hydrocarbures	X		X	X	R : tri des déchets Réduction des quantités émises à la source Elimination vers les filières d'élimination conforme aux réglementations en vigueur	X		X	X
Emissions lumineuses	Peu de riverains Pas de personnes sensibles à proximité du site		Eclairage du site Circulation de véhicules	X		X	X	E : Choix de l'implantation du site au sein de la zone d'activité de FOUCHERES dédiée à l'activité industrielle dans le prolongement de la ZA de Villeroy. R : la mise en place d'éclairage extérieur raisonné, orienté vers le bas, de faible température de couleur et ajusté au plus près des horaires de fonctionnement du site.	X		X	X
Santé	Peu de riverains Pas de personnes sensibles à proximité du site		Valeur maximale du niveau sonore autorisé bien inférieure au seuil de danger pour la santé. Pas d'émissions d'odeurs particulières dans le cadre de l'activité de logistique. Abords du site maintenus propres et site clôturé. Effets sur la santé considérés comme négligeables au vu du type de rejets et des moyens de traitement mis en place.		X		X	Toutes les mesures mises en place pour la réduction des émissions atmosphériques et aqueuses. Toutes les mesures pour réduire les nuisances sonores, lumineuses, odeurs ...		X		X

3. SITUATION VIS-A-VIS DE L'ARTICLE R. 515-58 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La plateforme logistique et ses installations ne sont soumises à aucune des rubriques 3 000 à 3 999 de la nomenclature des installations classées et ne relève donc pas des articles R.515-58 et suivants du Code de l'Environnement.

Les meilleurs techniques disponibles ne seront donc pas étudiées dans le cadre de ce dossier.

4. CLASSEMENT AU REGARD DE LA NOMENCLATURE VISEE A L'ARTICLE L.214-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (LOI SUR L'EAU)

Le projet ne prévoit pas l'infiltration ou rejet au milieu naturel des eaux pluviales.

Il ne relèvera donc pas des rubriques de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement.

